



À VENIR, À LA COOP:

-Cuisines

collectives

(17 octobre):

places limitées,

réserver la votre

rapidement!

-Party d'Halloween

(31 octobre)

-Assemblée

générale annuelle

(5 décembre)



Bonjour DixvilloisES!

Nous continuons à organiser certaines activités, notez-les à vos agendas! Sachez que des mesures sont mises en place afin de suivre les recommandations du gouvernement en lien avec la pandémie. Aussi, quiconque veut aider à l'organisation et le fonctionnement est le bienvenue!

À bientôt!



POUR PLUS D'INFORMATIONS:

coopdixville@gmail.com

Messenger et Facebook:

Coopérative de solidarité de Dixville

450-501-6764 (Maude)

MODIFICATION HORAIRE

INSPECTRICE EN BÂTIMENT & ENVIRONNEMENT

À compter du mois d'octobre, l'inspectrice en bâtiment et environnement sera disponible à la municipalité de Dixville seulement **les lundis**.

PROCHAIN PAIEMENT DE TAXES

15 novembre 2020

N'hésitez pas à nous faire parvenir des chèques postdatés à l'avance ou à faire vos paiements en ligne via votre institution financière afin d'éviter les frais de retard.

RAPPEL POUR L'ENTRETIEN DES PONCEAUX PRIVÉS (ENTRÉES DE COURS)

N'oubliez pas de vérifier que vos ponceaux sont prêts pour l'hiver! La municipalité tient à rappeler à ses citoyens que c'est votre responsabilité de libérer les ponceaux de vos entrées privées afin de permettre le libre écoulement de l'eau. Afin d'éviter de causer des dommages à votre propriété, l'entretien préventif demeure la meilleure option. Pensez à vérifier qu'il n'y a pas d'accumulation de feuilles ou de roches qui pourraient obstruer vos ponceaux.

ENTREPRENEURS

Vidange—compost—récupération	Les Transports Stanley Taylor (2015) inc.	819 889-2893
Plastique agricole	Valéry Collin, MRC de Coaticook	819 849-7083 # 252

Veillez noter ces numéros et contacter directement l'entrepreneur à propos du service et, à défaut de satisfaction, communiquer au bureau municipal ou avec l'inspecteur en voirie au 819 571-2323.

Avis public d'entrée en vigueur du règlement numéro 214-20 selon l'article 110 L.A.U.

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 août 2020, la municipalité de Dixville a adopté le règlement numéro 214-20 intitulé « *Plan d'urbanisme* ».

Ce règlement a pour objet de remplacer le plan d'urbanisme numéro 116 (2010) et assurer la concordance au SADD numéro 6-25 de la MRC de Coaticook et ses amendements subséquents.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 9 septembre 2020. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 9 septembre 2020.

Les règlements de zonage et de lotissement, adoptés simultanément dans le cadre d'une refonte quinquennale de ce plan d'urbanisme, ont été approuvés par les personnes habiles à voter en date du 29 septembre 2020, après la tenue du registre entre 9h et 19h le 28 septembre 2020.

Le règlement numéro 214-20 est donc en vigueur depuis le 29 septembre 2020.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

DONNÉ À DIXVILLE, LE 30 SEPTEMBRE 2020.

SYLVAIN BENOIT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Résumé du règlement numéro 214-20 intitulé : « *Plan d'urbanisme* » selon l'article 110.3 L.A.U

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 août 2020, la municipalité de Dixville a adopté le règlement numéro 214-20 intitulé : « *Plan d'urbanisme* ». Ce règlement est entré en vigueur le 29 septembre 2020.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, voici un résumé du projet de règlement numéro 214-20 intitulé : « *Plan d'urbanisme* ».

Le nouveau plan d'urbanisme de la municipalité de Dixville compte trois grandes sections.

- En premier lieu, le plan d'urbanisme brosse un portrait général de la communauté ainsi qu'une lecture de ses enjeux d'aménagement (Chapitres 1 et 2). Cela se traduit par le pari d'aménagement de la municipalité qui énonce la vocation souhaitée du territoire par le biais de la vision et des grandes orientations, accompagnées de ses objectifs et de ses moyens de mise en œuvre (Chapitre 3).
- Dans un deuxième temps, le plan présente les principales contraintes et opportunités à l'occupation du territoire : affectations du sol, les réseaux de transport, les zones à protéger / rénover / restaurer, équipements et infrastructures communautaires, etc. (Chapitres 4, 5, 6, et 7).
- Finalement, ce plan d'urbanisme est complété par le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central « Noyau villageois ». (Chapitre 8)

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal, situé au 251, chemin Parker, Dixville (Québec) J0B 1P0

DONNÉ À DIXVILLE, LE 30 SEPTEMBRE 2020.

SYLVAIN BENOIT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Avis public d'entrée en vigueur des règlements numéros 215-20, 216-20 selon l'article 137.17 L.A.U.

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 août 2020, la municipalité de Dixville a adopté par résolution les règlements suivants :

- Règlement numéro 215-20 intitulé : « *Règlement de zonage* »;**
- Règlement numéro 216-20 intitulé : « *Règlement de lotissement* »;**

Ces règlements ont pour objet de remplacer les règlements d'urbanisme et tous leurs amendements subséquents, ainsi que d'assurer la concordance au SADD numéro 6-25 de la MRC de Coaticook et ses amendements subséquents.

- Règlement numéro 117 (2010) intitulé : « *Règlement de zonage* » :
Remplacé par le règlement numéro 215-20.
- Règlement numéro 118 (2010) intitulé : « *Règlement de lotissement* » :
Remplacé par le règlement numéro 216-20.

Ces règlements ont été approuvés par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 9 septembre 2020. Des certificats de conformité à l'égard de ces règlements ont été délivrés le 9 septembre 2020.

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter en date du 29 septembre 2020, après la tenue du registre entre 9h et 19h le 28 septembre 2020.

Les règlements numéros 215-20 et 216-16 sont donc en vigueur depuis le 29 septembre 2020.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

DONNÉ À DIXVILLE, LE 30 SEPTEMBRE 2020.

SYLVAIN BENOIT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Avis public d'entrée en vigueur des règlements numéros 217-20, 218-20, 219-20, 220-20 selon l'article 137.17 L.A.U.

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 août 2020, la municipalité de Dixville a adopté par résolution les règlements suivants :

- **Règlement numéro 217-20 intitulé : « *Règlement de construction* »;**
- **Règlement numéro 218-20 intitulé : « *Règlement sur les conditions d'émission et des permis de construction* »;**
- **Projet de règlement numéro 219-20 intitulé : « *Règlement sur les permis et certificats d'urbanisme* »;**
- **Règlement numéro 220-20 intitulé « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* »**

Ces règlements ont pour objet de remplacer les règlements d'urbanisme et tous leurs amendements subséquents, ainsi que d'assurer la concordance au SADD numéro 6-25 de la MRC de Coaticook et ses amendements subséquents.

- Règlement numéro 119 (2010) intitulé : « *Règlement de construction* » :
Remplacé par le règlement numéro 217-20.
- Règlement numéro 120 (2010) intitulé : « *Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction* » :
Remplacé par le règlement numéro 218-20
- Règlement numéro 121 (2010) intitulé : « *Règlement sur les permis et certificats* »
Remplacé par le règlement numéro 219-20
- Règlement numéro 160-14 intitulé : « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* »
Remplacé par le règlement numéro 220-20

Ces règlements ont été approuvés par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 9 septembre 2020, l'exception du règlement numéro 219-20 qui n'est pas assujéti à cette procédure. Un certificat de conformité à l'égard des règlements numéros 217-20, 218-20 et 220-20 a été délivré le 9 septembre 2020.

Les règlements de zonage et de lotissement, adoptés simultanément dans le cadre d'une refonte quinquennale de ces règlements, ont été approuvés par les personnes habiles à voter en date du 29 septembre 2020, après la tenue du registre entre 9h et 19h le 28 septembre 2020.

Les règlements numéros 217-20, 218-20, 219-20 et 220-20 sont donc en vigueur depuis le 29 septembre 2020.

Tout intéressé peut prendre communication desdits règlements aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

DONNÉ À DIXVILLE, LE 30 SEPTEMBRE 2020.

SYLVAIN BENOIT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



NOUVELLE PROGRAMMATION VIRTUELLE DÈS OCTOBRE

Prêt de tablettes aux personnes
aînées pour participer aux activités
virtuelles du CAB

* Certaines conditions s'appliquent



Contactez Catherine au 819 849-7011 poste 216
pour vous inscrire et pour connaître les modalités

NOUS OFFRONS UN SOUTIEN TECHNIQUE PERSONNALISÉ

Projet financé par :



CAFÉ PYJAMA

Rendez-vous sur zoom
le matin pour jaser

du lundi au jeudi
de 8h à 9h



CAFÉ BRANCHÉ

Café des aînés
ouvert à tous

les mardis
de 9h à 11h



ATELIERS VIRTUELS AVEC CONFÉRENCIERS

Une conférence différente
chaque semaine

Les mercredis
à 13h30

